

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ TOULOUSE III

LE PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2021-12 créant l'unité mixte de recherche U 1301 intitulée « RESTORE » et nommant son directeur ;

Vu la décision n° 2025-94 mettant fin aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche U 1301 de Monsieur Philippe VALLET ;

Vu l'avis du Conseil Scientifique de l'Inserm au terme de sa séance du 24 octobre 2024 ;

Attendu que le CNRS est considéré, à l'instar de l'Inserm, de l'Université Toulouse III et de l'Etablissement français du sang, comme partenaire de l'Unité au sens de l'article R324-15 du Code de la recherche ;

Cette unité est référencée par le CNRS : 5070 ;

DECIDENT :

Article 1 : Monsieur Cédric DRAY est nommé directeur de l'unité mixte de recherche U 1301 intitulée « RESTORE » jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} septembre 2025.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Didier Samuel

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ TOULOUSE III

LE PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG